

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

Séance du 14 NOVEMBRE 2019 à 20 h 00

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le 14 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de PRUNAY-CASSEREAU, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric BARDET, le Maire.

Date de convocation : Le 26/10/2019

Date d'affichage : le 26/10/2019

Présents : M. BARDET Eric, M. HABOLD Christian, M. DAUFFY Yvonnick M. DOUBLET Benoît, M. BOOTH Peter, M. BOUHOURS Didier M. FRAIGNE Teddy, Me MARSAC Sylvie, M. MOTHERON Philippe, M. PUJOL Jean-Gabriel, M. RICHARD Louis

Absents excusés : M. ROCHER Brice (pouvoir à M. BARDET Eric),

Nombre d'élus : En service : 12, présents : 11, Votants : 12

Secrétaire de séance : M. PUJOL Jean-Gabriel

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 05 et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur le Maire interroge les membres présents afin de savoir si le compte rendu du Conseil Municipal du 05 septembre 2019 appelle des observations de la part de l'assemblée.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande d'approuver les ajouts à l'ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour

FINANCE :

- Concession cimetière
- Subvention : FACIL 2019 et convention

Ordre du jour :

FINANCE :

- * VI 01/2019 - DM 07/2019 - dépassement intérêts réglés à l'échéance
- * DM 08/2019 - admission en non-valeur et créances éteintes
- * Subvention : Bois de la Cure - Conseil Régional - Coeur de Village
- * Subvention : Dotation de Solidarité Rurale - Voirie 2020
- * Défraiement pour travaux sons et lumières de la salle des fêtes (annulé)

DOMAINE et PATRIMOINE :

- * Vente maison - 21 rue de la Libération

Questions diverses

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

N° 2019-34

FINANCES LOCALES : DÉPENSES IMPRÉVUES / VIREMENT DE CRÉDIT 01/2019 – DM 07/2019 INTÉRÊTS RÉGLÉS A L'ECHEANCE

Monsieur le Maire fait part d'une dépense imprévue concernant les intérêts sur les emprunts pour 20 €.

Dans la section fonctionnement

Prélèvement d'une somme de 20 € sur le compte D022 (dépenses imprévues) pour l'affecter à la ligne :

- D66111 (intérêts réglés à l'échéance) : 20 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 2019-35

FINANCES LOCALES : DÉCISION BUDGÉTAIRE / DM 08/2019 - CRÉANCES ÉTEINTES et ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

ADMISSION EN NON-VALEUR

- Pour l'exercice 2015 :
 - ✓ Titre n° 228 pour un montant de 5,80 €
 - ✓ Titre n°351 pour un montant de 15,25 €
 - ✓ Titre n° 283 pour un montant de 27 €
- Pour l'exercice 2018 :
 - ✓ Titre n°69 pour un montant de 40,20 €
 - ✓ Titre n°17 pour un montant de 46,90 €

Pour ces titres, le comptable invoque une admission en non-valeur car le reste à recouvrer est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Le montant total de ces titres s'élève à 135,15 € pour créances admises en non-valeur (6541 – admission en non-valeur).

CRÉANCES ÉTEINTES

Pour l'exercice 2016

- ✓ Titre n° 2678880412 pour un montant de 100,40 €
- ✓ Titre n°2678881012 pour un montant de 165,00 €

Pour ces titres, le comptable invoque une liquidation judiciaire et décision d'effacement de la dette.

Le montant total des titres s'élève ainsi à 265,40 € pour créances éteintes (D6542 – créances éteintes)

DM n° 08/2019

Dans la section fonctionnement :

Prélèvement d'une somme de 400,55 € sur le compte D022 (dépenses imprévues) pour l'affecter à la ligne :

Ouverture de crédit sur le compte D6541 (créances admises en non-valeur) d'un montant de 135,15 €

Ouverture de crédit sur le compte D6542 (créances éteintes) d'un montant de 265,40 €

La délibération est adoptée à l'unanimité



N° 2019-36 FINANCES LOCALES : SUBVENTION CŒUR DE VILLAGE « aménagement d'espaces publics » - RÉGION

Le Maire propose de l'autoriser à solliciter la subvention du Conseil Régional concernant l'aménagement du Bois de la Cure de l'année 2018 et 2019 dans le cadre du CRST du Pays Vendômois.

Ce projet peut être subventionné à hauteur de 30 % de la dépense éligible selon la réalisation qui s'élève à 24.740,15 € H.T ce qui représenterait environ 7.400 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 2019-37 FINANCES LOCALES : SUBVENTION : DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE / VOIRIE 2020

Le Maire propose, pour l'année 2020 et dans la continuité de l'entretien de la voirie, des travaux sur la voie communale n° 10 au lieudit le Cassereau pour un montant de 41.140,00 € H.T et demande de solliciter la Dotation de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départemental.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 2019-38 FINANCES LOCALES : SUBVENTION : FACIL 2019 / CONVENTION

Pour faire suite à la délibération n° TVD-20190401-07 et TV-S-090418 du 09.04.2019 de la CATV en date du 01 avril 2019 portant sur le Fonds d'aides communautaires aux investissements locaux (FACIL) et la mise en place d'une convention.

Le Maire propose :

- de délibérer sur le montant alloué par la CATV pour l'aide accordée à Prunay-Cassereau d'un montant de 10.000 € pour la construction du bâtiment technique communal au lieu-dit le Moulin à Vent.
- La signature de la convention ainsi que tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision de la convention et de l'autoriser à signer celle-ci.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 2019-39 FINANCES LOCALES : CONCESSION CIMETIÈRE - Décès Milo COGNÉ – 18 mois

Le Maire fait part du décès d'un petit garçon de 18 mois, Milo COGNÉ. On ne se prépare jamais à ce genre d'évènement, c'est pourquoi le maire propose la gratuité de la concession pour les titulaires - Monsieur COGNÉ Sylvain et Madame TREMBLIN Pauline – pour une durée de 30 ans – concession U1068 – acte 1147 – concession individuelle ainsi que l'exonération de la taxe d'inhumation soit 418 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2019-40 POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT : BÂTIMENT – VENTE MAISON – 21 RUE DE LA LIBÉRATION

Lors du dernier Conseil municipal du 05 septembre, le Maire a fait part, de la proposition de M. et Me VIAULT en date du 27/08/2019, de racheter le bien sis 21 rue de la Libération et il lui a été proposé de faire une offre de prix pour nous permettre d'étudier plus sérieusement sa proposition.

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

En date du 17 septembre, M. et Me Viault ont fait une proposition de 40.000 €, le service des Domaines ne pratique plus les estimations de biens.

Le Maire demande d'étudier cette proposition et soumet le montant de 40.000 € et demande l'autorisation de signer tous les documents ou tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

Affaires diverses :

Bâtiment :

- **6 rue Maurice Vannier** : Suite au décès de M. Jean-Marie D'HOCKER le 29/10/2019, qui était locataire depuis plus de 20 ans, le logement est devenu vacant. Le Maire fait des propositions concernant l'utilisation de ce logement. Ce logement sera mis à la disposition de l'école primaire de Prunay-Cassereau.
- **Bois de la Cure** : point sur l'avancement des travaux et parcours de santé. Il reste un agrès à installer et deux bornes électriques. Les devis sont en cours.
- **Un nouvel arrivant et projet d'un fournil bio** : un couple va s'installer à Prunay-Cassereau à partir de mi-novembre et la femme à un projet de lancer un fournil (pain et brioches avec des farines bio et fermentation sur levain naturel) à partir de janvier 2020. Elle n'a pas de boutique et réalisera son pain à son domicile et le distribuera avec un système de commande et livraison (AMAP, entreprises, dépôt de pain dans divers lieux) est-ce que la commune peut lui proposer un lieu de fabrication et de dépôt ? l'ancienne épicerie sera mise à disposition de la boulangère bio, en attendant son implantation à son domicile.
- **Epicerie MINI-MARKET** : un état des lieux de sortie a été fait par un huissier, le commerce et logement sont donc vacants. Que fait-on de ce bâtiment ? Il sera mis à disposition de la boulangère bio, comme évoqué au point précédent.
- **Gîte** : une entreprise a été contactée pour les travaux de consolidation du gîte. Nous sommes toujours en attente du devis. Un fonds de concours sera demandé après de la CA Territoires Vendômois.
- **Stade de foot** : M. Benoît DOUBLET, 3^e adjoint, a fait part à M. le Maire et adjoints de l'utilisation du stade de foot par des associations extérieures à la commune. Cette année, l'association Avenir Saint-Amand l'utilise et la convention d'utilisation va être modifiée : entretien par les employés communaux de Saint-Amand pour la réfection du terrain (boucher les trous, aérer le terrain, ajouter du sable, traiter les mauvaises herbes.). Côté Prunay-Cassereau, une tonte régulière sera effectuée. De par cet entretien extérieur, il ne sera pas demandé de participation financière sur l'utilisation de l'eau et l'électricité.

Voirie : des devis ont été demandés pour les curages des fossés de la route d'Authon.

Cimetière : Les travaux de reprises de concessions se sont déroulés du 21 au 25/10 et du 04/11 au 15/11/2019. Une réflexion est engagée sur le futur aménagement du cimetière et en rapport à la loi zéro phyto et le désherbage. Où la nature va reprendre ses droits et cela ne sera pas un signe de négligence. La transition du cimetière minérale au végétal s'opérera doucement.

Catastrophes naturelles : De nombreuses maisons ont été impactées par la sécheresse, une dizaine de dossiers d'habitants sont parvenus à la mairie. Afin d'étoffer le dossier de demande de catastrophes naturelles, il serait souhaitable que les habitants touchés par ces désagréments se manifestent aussi auprès de la mairie.

Fiscalité – taxe d'aménagement : elle sera à renouveler en 2021 sauf si le conseil désire renoncer, supprimer ou modifier le taux communal de cette taxe qui est fixé à 1% aujourd'hui.



Remerciement :

- L'Admr nous a adressé ses remerciements, en date du 17 septembre 2019, pour le versement de la subvention de 800 € pour l'année 2019.
- M. Ismaël Héron nous remercie de lui avoir fait parvenir la dernière édition du bulletin municipal 29 et de compléter sa collection et salut, toute l'équipe.

Questions diverses du public :

Néant

Séance levée à 21h55.

Fait à Prunay-Cassereau,
Le 15.11.2019
Eric BARDET
Le Maire